

# BULLETIN D'INFORMATIONS SIROS



Bonne  
Année  
2016



*Le Maire Christophe Pando et son Conseil Municipal  
vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016.*

## NOUS CONTACTER

### Commune de Siros

20 Rue Carrerasse

64230 SIROS

Tel : 05 59 68 66 05

Fax : 05 59 68 72 80

Courriel : [mairie.siros@wanadoo.fr](mailto:mairie.siros@wanadoo.fr)

[www.siros.fr](http://www.siros.fr)

### Ouverture au public :

Lundi : 9h30-12h30/13h30-16h30

Mardi : 9h30-12h30/13h30-16h30

Jeudi : 9h30-12h30/13h30-16h30

Vendredi : 9h30-12h30/13h30-16h30

### Permanence du maire sur RDV :

Lundi : toute la journée

Mercredi : à partir de 19h30

Vendredi : à partir de 19h30

Numéro de janvier 2016.

- L'état civil
- l'éclairage public,
- réception télévision,
- MobilMiéy,
- bilan des activités périscolaires,
- l'aide au logement,
- les vaches du rond point,
- le mot du Maire,
- Annexes : fiche de vie pratique 2016 et calendrier de collecte des ordures ménagère et tri sélectif.

## L'ETAT CIVIL.

### Naissances.

Mylan Foulon, le 08/01/2015,  
Agathe Sacaze, le 30/03/2015,  
Margoy Guay, le 09/06/2015,  
Arthur Lamoulié, le 20/07/2015,  
Théo Laffargue, le 02/11/2015,  
Emma Ourgaud, le 19/11/2015,  
Clarisse Soubirou, le 07/12/2015.



*Emma Ourgaud*

### Mariages.

Pando Marc et Debaigt Karine, le 08/08/2015,  
Rosa Paulo et Pucheu Caroline, le 10/10/2015.

### Décès.

Maria Passemard née Guerrero Munoz, le 08/01/2015,  
Yvonne Campo née Aloï, le 11/03/2015,  
Eric Baverey, le 16/10/2015,  
Francis Cabaussel, le 04/11/2015,  
Jacques Lartigue, le 30/11/2015.

## ECLAIRAGE PUBLIC.

### Mieux éclairer et moins dépenser.

Une tranche de travaux de rénovation et de remise aux normes de l'éclairage de la commune s'est achevée en Novembre 2015.

La définition et les spécifications du travail avaient été faites en Septembre 2014 selon un montant s'élevant à 24000 € et subventionné à 65% par le Conseil Départemental.

Le restant fera l'objet d'un emprunt sur 15 ans avec des annuités de l'ordre de 650 €.

Sur les 2 voies principales du Cami de Catsus et du Cami Capbat, 19 lanternes équipées de lampes anciennes consommant 150 W ont été remplacées par des lanternes type routière, lumière jaune, vasques fermées équipées de lampes sodium haute pression consommant 2 fois moins d'énergie.

Sur la rue des Pyrénées et l'impasse des Rosiers 6 candélabres surmontés d'une boule blanche 125 W et éclairant faiblement ont été remplacés par des lanternes type «résidentielle», lumière blanche équipées de lampe iodure métallique consommant 2 fois moins d'énergie.

Les 4 armoires de commande contrôlant ces éclairages ont été remises en conformité avec remplacement de nombreux composants et équipées d'horloges astronomiques.

Aux économies d'énergie estimées à 260 €/an, s'ajoute la réduction des interventions de réparation, de maintenance des armoires et la réduction du nombre de changement de lampes. Par exemple chaque intervention corrective simple sur un point lumineux coûte 84 € et une intervention dans une armoire : 258 €.

Les lampes ballons fluorescents, qui équipent de nombreuses rues ne sont plus commercialisées depuis Avril 2015. Les remplacements des lampes défectueuses sont effectués pour une période de 3 ans sur stock. Un nouveau programme va être mis en œuvre avec le Syndicat pour remplacer ces anciens éclairages.

Ce travail a été réalisé avec le SDEPA (Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques) et l'entreprise SPIE.

## RECEPTION TELEVISION.

### Regarder la télévision en HD (Haute définition).

Aujourd'hui, la plupart des chaînes émettent en MPEG-2. Le MPEG-4 est une norme plus récente, plus performante et **compatible avec la Haute Définition (HD)**.

Émettent déjà en MPEG-4, et donc en HD, les chaînes récentes **HD1, L'Équipe 21, 6ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25. HD1, L'Équipe 21, 6ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25.**

Les chaînes **TF1, France 2, Arte** et **M6** sont diffusées en MPEG-2 (définition standard) sur un canal, et simultanément en MPEG-4 (Haute définition) sur un canal différent. Pour différencier la diffusion HD, sur l'écran un logo HD se place à côté du nom de la chaîne (exemple ARTE HD).

Ce sont donc toutes les autres chaînes de la TNT qui passeront aussi au MPEG-4 **dans la nuit du 4 au 5 avril 2016**, et ce sur tout le territoire.



### Qu'est-ce que ça change ?

Pour la majorité des foyers, pas grand-chose mis à part que vous pourrez profiter de **davantage de chaînes en HD**, donc d'une meilleure qualité d'image et de son.

Cependant, il est bon de savoir que certains équipements (anciens) ne sont pas compatibles avec le MPEG-4. Ceci dit pas d'inquiétude, il y a des solutions.

### Comment savoir si vous êtes concerné ?

Si vous payez un abonnement internet à votre fournisseur d'accès internet, pour recevoir la télévision par **l'ADSL, la fibre optique** ou **le câble**, vous n'êtes pas concerné par l'évolution de la TNT : **vos équipements sont compatibles.**

Si vous recevez la télé **par le satellite**, votre décodeur satellite doit être MPEG-4.

Si vous recevez la TNT **par voie hertzienne** (via une antenne) et que vous avez un téléviseur ou un décodeur doté d'un **tuner HD** (MPEG-4), votre équipement est **compatible**. C'est le cas de tous les équipements plus ou moins récents :

- Les téléviseurs dits « HD Ready » commercialisés depuis le 1er décembre 2008 (avant cette date les écrans labellisés HD Ready n'étaient pas forcément dotés d'un tuner MPEG-4) ;
- Les téléviseurs de plus de 26 pouces vendus depuis le 1er décembre 2009 ;
- Tous les décodeurs et TV commercialisés depuis le 1er décembre 2012.



### Un test facile.

Vous ne savez plus quand vous avez acheté votre TV ou décodeur, ni s'il est doté d'un tuner MPEG-4 ? Vous pouvez faire un petit test simple.

**Recevez-vous TF1, France 2, Arte ou M6 en HD ?** Si oui, alors c'est bon, votre équipement est compatible.

Si même après une recherche de chaînes, vous ne les avez pas, c'est que votre TV ou votre décodeur n'est **pas équipé d'un tuner compatible MPEG-4.**

### Que faire si vous êtes concerné ?

Deux solutions : vous équiper d'un **décodeur MPEG-4** ou **changer votre téléviseur.**

Vous munir d'un décodeur est une solution simple et à moindre frais qui vous permettra de continuer à recevoir la TNT sur votre TV. Il en va de même si vous êtes déjà équipé d'un décodeur, mais non compatible MPEG-4. Vous pouvez le remplacer par un nouveau décodeur HD.

## MOBILI MIEY.

### MobiliMiey : un service de proximité de plus en plus utilisé

Le service de transport à la demande MobiliMiey, géré par la Communauté de Communes du Miey de Béarn, est de plus en plus utilisé.



Ouvert à tout habitant du territoire, il constitue une alternative à la voiture pour se déplacer sur un lieu de RDV (cabinet médical, démarches administratives), effectuer des achats, pratiquer des loisirs ou activités sportives.

Son fonctionnement, du mardi au samedi, a été simplifié. Il est dorénavant possible de se rendre depuis son domicile vers l'une des 40 destinations proposées, au sein même du Miey de Béarn, comme sur quelques communes de la communauté d'agglomération (Lescar, Jurançon, Gan notamment).

Parmi les destinations proposées, le collège de Lescar constitue une des plus demandées : MobiliMiey permet d'apporter une solution de mobilité complémentaire au ramassage scolaire, pour les jeunes aux horaires décalés.

Le tarif est inchangé, à 2€ l'aller-simple, avec correspondance gratuite sur les réseaux de bus IDELIS ou Transports 64. Ainsi, à titre d'exemple, le déplacement jusqu'à Pau coûte 2€. Le service est gratuit pour les moins de 10 ans.

Les réservations se font exclusivement via le n° Vert : 0800 64 24 64 (gratuit depuis un poste fixe), au plus tard la veille à 17h00 du jour.

Pour plus d'informations, des plaquettes sont à disposition à la Communauté de Communes au : 05 59 68 79 89.

# LES ACTIVITES PERISCOLAIRES.

Près de 18 mois après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il est temps d'établir un bilan des activités périscolaires mises en place par la Municipalité.

La réforme a été très lourde à mettre en place mais une simple évaluation qualitative confirme l'utilité et l'intérêt de ces séances éducatives et sportives hebdomadaires, ne serait-ce que parce qu'elles offrent à de nombreux enfants, la possibilité de pratiquer des activités auxquelles ils n'auraient jamais participé auparavant.

Les activités sont gratuites pour les familles, qui continuent comme auparavant à ne régler que les frais de garderie.

## L'organisation mise en place :

Les parents ont la possibilité de récupérer leurs enfants dès la fin de la journée de l'école, à 15h35.

Pour ceux qui choisissent de rester, trois options s'offrent à eux :

### De 15h35 à 16h00 : garderie gratuite

A partir de 16h00 et jusqu'à 17h00, existe le choix entre activités périscolaires (détaillées ci-dessous) ou garderie payante, sous la responsabilité de deux Agents Municipaux, où les enfants peuvent se détendre ou faire leurs devoirs, assistés de bénévoles de l'Association du Temps Libre.



De 17h00 à 18h30 : possibilité pour les enfants de rester à la garderie sans supplément de prix.

## Les activités périscolaires du 4ème trimestre 2015 (de 16h00 à 17h00)

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Aide aux devoirs	Aide aux devoirs	Aide aux devoirs	Quilles de six
	ou	ou	
	Tennis ou Badminton (en cas de pluie)	Récr'évasion (activités diverses)	
	ou		
	Musicologie		

## Les activités périscolaires du 1er semestre 2016 (de 16h00 à 17h00 sauf « Musicologie » de 17h30 à 18h30)

Malgré ses faibles moyens financiers notre Municipalité s'est efforcée de trouver de nouvelles activités périscolaires, qui seront mises en place dès début janvier 2016.

En fait, ce sont les bénévoles issus de plusieurs Associations, qui permettent de réduire considérablement les coûts et d'offrir ainsi aux enfants, un panel d'activités plus étoffé.

Ce qui n'empêche de laisser l'enfant au cœur de notre réflexion.

## La participation des Bénévoles et Associations : un atout majeur

Lundi	Mardi *	Jeudi	Vendredi
Aide aux devoirs	Aide aux devoirs	Aide aux devoirs	Quilles de six
ou	ou	ou	
Théâtre	Prévention-Secours Civiques	Récr'évasion	
	ou		
	Musicologie		
	ou		
	Tennis ou Badminton (en cas de pluie) A compter du 1 <sup>er</sup> mars 2016		

**\*Une activité « Création et entretien de jardin potager » sera mise en place à compter du 26 avril 2016, en remplacement des Secours Civiques ou de la Musicologie**

### Quilles de six (Quillous de Gan et Quillous d'Artix)

Encadrement : Jean-Claude Lievens, assisté d'Hubert Maysonnave

L'activité se déroule tous les vendredis soir dans la cour de l'Ecole où la Municipalité vient d'installer des plantiers neufs en novembre 2015. Elle est ouverte à tous les élèves quelque soit leur âge (CP aux CM2)



### Aide aux devoirs (Association du Temps Libre)

Encadrement : Chantal Voisine, assistée d'Evelyne Ceravolo, Mireille Changeat et Marie-Pierre Laplace.



L'activité se déroule les lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 17h00.

Elle est ouverte à tous les élèves quelque soit leur âge (CP aux CM2)

### Tennis (Association du Temps Libre)

Encadrement : Jean-Pierre Voisine, assisté de Francis Lamarche, Jo Féminier et Dani Errecoundo.

L'activité se déroule tous les mardis, de 16h00 à 17h00 sur le court de Tennis Municipal, lorsque le temps le permet. (Interruption en janvier et février)

Elle est ouverte à tous les élèves à partir du CE1. Badminton en intérieur (Maison pour Tous) en cas de pluie.

## Prévention et Secours Civiques (Bénévole).



Encadrement : Patrick Latka (Pompier professionnel à la Retraite)

L'activité se déroule tous les mardis, du 5 janvier au 1er mars 2016, de 16h00 à 17h00.

Elle est ouverte aux élèves de CM1/CM2, à la Maison pour Tous.

## Création et entretien de jardin potager.

Avec participation à l'opération « 2 poules dans mon jardin » menée par la Communauté de Communes (Association du Temps Libre).

Encadrement : Geo Dissard, assisté de Jacqueline Bellocq, Jo Féminier, Marie-Pierre Laplace, Dani Errecondo.

L'activité se déroulera tous les mardis, du 26 avril au 28 juin 2016, de 16h00 à 17h00, sur la propriété jouxtant le Groupe Scolaire (Ex « Mounoulou »)



## AIDE AU LOGEMENT

### Des aides pour financer les travaux sur votre logement

Le PIG « Bien chez soi », géré par le Département, permet de financer des travaux d'amélioration du logement. Comme l'ancien dispositif, les travaux doivent porter sur les thématiques de la lutte contre l'habitat indigne, de l'amélioration de la performance énergétique, du maintien à domicile. L'éligibilité à ces subventions est soumise à condition de ressources, selon les plafonds nationaux de l'ANAH (ménages dits aux revenus modestes ou très modestes).

La Communauté de Communes du Mieu de Béarn complète ce soutien financier en octroyant une subvention à hauteur de 5% du montant HT des travaux (plafonnée à 800 ou 1000 € selon revenus) ainsi qu'une aide forfaitaire de 150€ pour les travaux relevant de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Pour plus de renseignements, contactez la Communauté de Communes au 05 59 68 79 89 ou SOLIHA (ex PACT HD Béarn Bigorre) au 05 59 14 60 60.

## LES VACHES DU ROND POINT.

Eléments recueillis suite aux nombreuses questions posées par les Siroisiens.

Coût : 4972.80 € TTC

Projet porté par l'ancien Conseil Général.

Date du vote : février 2015.

Origine de fonds : OSNI (Opération de Sécurité Non Individualisé).

# RECENSEMENT.

Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs :  
Marion PRACHE et Marine CROUZET.

Lors de la première visite les questionnaires logement ainsi que les bulletins individuels pour chaque membre composant la famille vous seront remis.

Vous avez la possibilité, et nous vous y engageons, **de répondre par internet** à l'aide du code individuel et confidentiel qui vous sera remis. Si vous ne possédez pas internet l'agent recenseur viendra reprendre les imprimés complétés le jour du rendez-vous que vous aurez fixé ensemble.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire et que c'est grâce aux chiffres du recensement que sont fixées les dotations de l'état qui sont une source de revenus pour la Commune (les équipements collectifs, les moyens de transport...)

## LE MOT DU MAIRE.



*Christophe Pando Maire de Siros*

Chers Sirosiennes, chers Sirosiens,

Comme chaque année, le bulletin municipal me permet de vous adresser à tous mes meilleurs vœux.

Je pense surtout à ceux qui n'ont malheureusement pas pu se déplacer ce dimanche 10 janvier aux traditionnels vœux du Maire.

C'est aussi pour moi l'occasion de faire un bilan écrit de l'année écoulée et de vous présenter l'action conduite par vos Elus, les réalisations 2015 et les projets sur lesquels nous allons travailler au cours de l'année.

Malgré les difficultés de tous ordres, qui ne nous ont pas permis d'avancer comme nous le souhaitions sur certains projets communaux, l'année 2015 a été riche en accomplissements, réflexions et décisions importantes.

Nous avons réalisé quelques travaux d'entretien au cimetière, dans nos bâtiments et un très joli Club house pour notre Club de Football.

Cette extension et cet aménagement du dessous des tribunes ont pu être réalisés grâce à un financement intégral de la Fédération Française de football (dans le cadre de l'Euro 2016) et surtout grâce à l'aide des bénévoles, élus et sponsors, qui ont travaillé tous les week-end durant cinq mois. Encore un grand merci à vous tous.

L'année 2016 sera pour la Communauté des Communes du Mieu de Béarn, la dernière, et riche en transactions, car au 1er janvier 2017 notre Assemblée Communautaire va fusionner avec l'agglomération du Grand PAU.

En ce qui concerne notre Commune, nous espérons voir les premiers coups de pelle pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire, et la réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation traditionnelle béarnaise destinée à être transformée en 2 logements locatifs à vocation sociale.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement tous les Elus et bénévoles, qui œuvrent toute l'année aux activités périscolaires, ainsi que nos Associations, qui s'impliquent dans la vie locale.

J'encourage tous leurs membres actifs à continuer leurs actions pour le plaisir de tous.

Enfin soyez certains que le Conseil Municipal et moi même saurons prendre les décisions, qui s'imposent, pour continuer à défendre avec sérieux et attention les intérêts de notre Commune.

Je forme des vœux pour que l'année 2016 vous apporte, à vous même et vos proches, la joie, la réussite et la santé.

Christophe Pando  
Maire de Siros

